



## CTL du 29/03/2021 – Déclaration liminaire

Monsieur le président,

D'un côté le gouvernement, la DG et vous-même dites d'une seule voix que vous êtes attachés au dialogue social. D'un autre nous avons les faits et comme chacun le sait, ils sont têtus. Vous aurez beau dire, les faits sont là.

Premier élément, le gouvernement a publié en août 2019 la loi de transformation de la fonction publique qui impose la fusion des CTL et des CHSCT à l'horizon 2022, et dès aujourd'hui la disparition de la plupart des CAP locales.

En conséquence, le gouvernement a aujourd'hui un projet de décret pour décliner aux finances les impacts de cette loi en matière de CAP. Ce décret prévoit la liquidation pure et simple de toutes les CAP locales et au plan national, il ne subsisterait que 3 CAP (Inspecteurs, Contrôleurs et Agents).

Pas une voix ne s'est élevée à Bercy côté DG pour condamner ce projet.

Au plan local la CGT vous demande de revoir sérieusement la copie du dialogue social.

Les CTL sont convoqués sur des temps prévus beaucoup trop courts pour discuter de tous les points à l'ordre du jour. La conséquence est que les élus des personnels ne peuvent pas étudier convenablement et intervenir pleinement sur l'ensemble des points. Au final ce sont les agents qui en pâtissent : les élus ont moins de temps pour défendre leurs intérêts, conditions de travail, conditions d'exercice de leurs missions.

Par exemple, l'ensemble des questions diverses portées par la CGT (entre autre) ne sont pas vus en séance, le temps prévu étant beaucoup trop court pour venir à bout de l'ordre du jour et des questions diverses de toutes les OS. En l'absence de réponse en séance, il n'est pas fait mention dans le PV des questions diverses. Nous vous demandons de nouveau, de convoquer les CTL sur la journée, et de prévoir de convoquer une deuxième séance si l'ensemble des questions diverses n'ont pas pu être traitées.

Nous vous avons interpellé à ce sujet mais votre réponse est : *« la DRFiP est attentive au bon fonctionnement du CTL tel que prévu par le décret n°2011-184 du 15 février 2011 et les circulaires d'application ainsi que le règlement intérieur. Elle s'efforce de proposer un ordre du jour réaliste pour les CTL, en tenant compte notamment de l'actualité et sans pouvoir préjuger précisément de la longueur des débats. Comme vous le rappelez avec l'exemple de juin dernier, la DRFiP 69 sait tenir compte des situations où le délai prévu initialement mérite d'être prolongé, en convoquant une deuxième séance si nécessaire. »*

Force est de constater que ça n'a pas été le cas jusque-là.

Par ailleurs, on vous l'a déjà réclamé, on veut du présentiel !

Certes il y a la COVID, mais il y a les gestes barrières et la distanciation physique. À notre connaissance, il y a des salles suffisamment spacieuses à la DRFIP 69 pour accueillir dans de bonnes conditions sanitaires 20 personnes. Sinon, à l'ENFIP ou à la Bourse du travail, comme nous vous le soumettions la CGT est prête à y réserver une salle. La salle des Congrès est parfaite et est déjà équipée d'une sonorisation. Certes, il y fait un peu froid en hiver, car la mairie de Lyon ne veut pas payer le chauffage mais avec les beaux jours qui arrivent le problème ne se posera pas !

Quant aux réunions informelles et aux audioconférences, convoquées à la dernière minute, ce n'est pas sérieux. La semaine dernière par exemple, la réunion a été convoquée la veille pour le lendemain, avec un ordre du jour non clairement identifié. On peut également citer la réunion annoncée comme portant sur les nouvelles modalités de gestion du fond de solidarité, où vous nous avez finalement annoncé le recrutement de contractuels !

À ce propos, vous avez engagé 8 contractuels pour gérer le fond de solidarité. Nous remarquons que deux des huit contractuels recrutés ont des patronymes identiques à des cadres A+ de notre DRFIP. Or, à notre connaissance, ce recrutement n'a pas fait l'objet ni d'une publicité auprès des agents de la DRFIP, ni d'une publication sur Ulysse Rhône.

La CGT s'interroge sur le processus mis en œuvre pour le recrutement. À n'en pas douter, en cette période de crise et de chômage, de nombreux collègues de la DRFIP 69 auraient aimé avoir l'information afin que leurs proches puissent postuler également !

À travers l'ensemble de ces dysfonctionnements, la CGT dénonce le manque de transparence et de communication de la DRFIP !

Vous vantez la qualité du dialogue social dans le département, mais vous occulterez que l'on doit sans cesse vous relancer pour avoir les réponses à nos questions posées par mails ou en CTL ! Les promesses de réponses faites en CTL, lorsqu'elles sont apportées ensuite, par mail, sont très souvent incomplètes voire à côté de la plaque, et représentent plutôt le niveau de qualité du dialogue social !

Le dialogue social se déroule aujourd'hui dans des conditions déplorables, et vont encore se dégrader (fin des CAP), et cela dans un contexte de suppressions massives de postes, de restructurations, de relocalisations et avec la casse de nos règles de gestion !

La CGT Finances Publiques du Rhône, demande l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique, et l'abandon du projet de décret Finances sur la liquidation des CAP. Nous demandons l'arrêt pur et simple des restructurations, le retrait du NRP, et l'arrêt des suppressions de postes.

Les agents de la DGFIP sont au premier plan sur le fond de solidarité, sur la campagne d'impôt sur le revenu, ou dans le secteur public local. La CGT appelle l'ensemble des collègues à prendre conscience de la place stratégique que la DGFIP occupe aujourd'hui, et des conséquences qu'une mobilisation de grande ampleur aurait sur les choix du gouvernement et de nos directeurs.

Les élus CGT Finances Publiques du Rhône